

Image not found or type unknown



Valeur d'un bon de commande

Par **Lgallety**, le **03/03/2011** à **22:13**

Bonjour,
J'ai signé un bon de commande pour l'achat d'une voiture pour laquelle le commercial m'a fait une remise de 23%. Quatre jours après il m'appelle pour me dire qu'il s'est trompé et a appliqué la remise de l'ancien modèle au nouveau.
Je voudrais savoir si le vendeur peut remettre en cause le bon de commande ?
D'avance merci.